

Diphtérie, tétanos, coqueluche

Recommandation pour la vaccination de base des adultes contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

La vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche est un moyen simple, sûr et efficace pour se protéger contre ces maladies infectieuses graves, parfois mortelles. Elle consiste à introduire dans l'organisme des éléments inoffensifs du microbe responsable de la maladie, ce qui permet au système immunitaire de créer des défenses spécifiques. Par la suite, lors de l'exposition au microbe, le système immunitaire s'en rappelle, peut réagir rapidement et de manière très efficace, et peut ainsi protéger la personne vaccinée. Ces vaccins sont administrés dès les premiers mois de vie afin que les enfants puissent bénéficier au plus vite d'une protection optimale. Pour garantir une protection durable, il est nécessaire d'administrer des vaccins de rappel à intervalle régulier de manière à maintenir un taux d'anticorps suffisant dans le sang. Puisque les infections peuvent survenir à tout âge, la vaccination n'est pas utile qu'aux enfants, mais également aux adultes.

Pourquoi devrait-on se faire vacciner contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche ?

Les vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche existent depuis plusieurs décennies et assurent une protection efficace (95 % pour la diphtérie, au moins 98 % pour le tétanos et 85 % pour la coqueluche). La vaccination généralisée (vaccination de base) a permis de diminuer de manière très importante la survenue de la diphtérie, du tétanos et de la coqueluche dans la population et d'éviter de nombreux décès bien que les microbes responsables soient toujours présents.

- > La **diphtérie** est une maladie bactérienne qui n'est présente que chez l'être humain. Elle est transmise par des gouttelettes de sécrétions lors de toux ou d'éternuement, plus rarement par les mains. La maladie débute par une simple angine, l'apparition de membranes dans la gorge empêchant la circulation de l'air peut conduire rapidement à une asphyxie et menacer la vie. La toxine produite par certaines bactéries peut affaiblir le cœur, entraîner une paralysie ou provoquer la défaillance d'organes vitaux. Environ 10 % des cas de diphtérie décèdent malgré les meilleurs traitements. Grâce à la vaccination, aucun cas de diphtérie n'a été enregistré en Suisse depuis 1983. La diphtérie sévit cependant encore dans des pays qui ne sont pas lointains (par exemple Russie, Afrique du Nord).
- > Le **tétanos** est provoqué par une bactérie que l'on trouve partout, en particulier dans la terre et la poussière ramenée de l'extérieur. Même une petite blessure insignifiante (par exemple en jardinant) peut être à l'origine de l'infection. La maladie est causée par la présence d'une toxine, sécrétée par la bactérie, qui provoque des spasmes musculaires intenses et douloureux. Si les muscles respiratoires sont atteints, la prise en charge dans une unité de soins intensifs ne permet pas, même aujourd'hui, d'éviter le décès d'environ 20 % des malades. Durant ces 15 dernières années, en Suisse, 27 malades (dont 11 décès) ont été déclarés : 25 personnes étaient des femmes et 21 d'entre elles étaient âgées de plus de 60 ans. Selon les renseignements disponibles, 10 personnes n'avaient jamais été vaccinées et 5 avaient reçu un nombre insuffisant de doses.
- > La **coqueluche** est également une maladie bactérienne qui se manifeste par des accès de toux, des difficultés à respirer, surtout à l'inspiration, et des vomissements provoqués par les sécrétions bronchiques ou la nourriture. Chez l'enfant, les violents accès de toux peuvent durer pen-

dant plusieurs semaines et entravent la respiration, le sommeil et l'alimentation. Chez le nourrisson, cette maladie peut provoquer des pauses de la respiration ou même un arrêt respiratoire. Les autres complications de la coqueluche chez les nourrissons sont la pneumonie, l'otite moyenne, les convulsions cérébrales (2-4 cas sur cent) et des lésions cérébrales (5 cas sur mille) qui peuvent entraîner des séquelles à vie. En cas de coqueluche, un nourrisson sur mille en décède. Chez les adultes, les complications graves sont rares ; toutefois, la toux persistante peut déranger notablement la qualité du sommeil et les activités quotidiennes. Souvent, les parents transmettent la bactérie de la coqueluche aux nourrissons et aux enfants et les contaminent sans même le savoir. La coqueluche est, avec plusieurs milliers de cas chaque année, encore très fréquente en Suisse.

A quel âge les rappels de vaccins sont-ils nécessaires ?

La vaccination contre la diphtérie (D), le tétanos (T) et la coqueluche (P) fait partie des vaccinations de base commencées durant les premiers mois de vie. Elle comporte trois doses (DTP) avant l'âge de 1 an, suivies d'une dose de rappel entre 15 et 24 mois, une entre 4 et 7 ans, puis une entre 11 et 15 ans. A l'âge adulte, une dose unique de rappel avec la composante coqueluche (DTP) est recommandée entre 25 et 29 ans, âges auxquels la majorité des femmes n'a pas encore eu d'enfants. Les personnes qui sont en contact familial ou professionnel avec des nourrissons de moins de 6 mois – ou qui prévoient de l'être dans un proche avenir – devraient bénéficier de ce rappel DTP quel que soit l'âge. En outre, il est recommandé aux femmes enceintes dont la dernière vaccination remonte à plus de 5 ans de se faire vacciner. Pour entretenir l'immunité contre le tétanos et la diphtérie, il suffit ensuite d'un rappel DT tous les 20 ans (par exemple à 45 et 65 ans), puis tous les 10 ans dès 65 ans, car le système immunitaire devient moins performant avec l'âge.

En cas de risque de tétanos suite à une blessure, une dose de rappel peut être recommandée avant les intervalles indiqués ci-dessus.

Il n'est jamais trop tard pour se faire vacciner !

Si la majorité des adultes ont été vaccinés dans l'enfance, nombreux sont ceux qui n'ont pas fait les rappels réguliers. Heureusement, l'immunité mémoire peut être réactivée par un rappel quel que soit le temps écoulé. Les adultes qui n'ont jamais été vaccinés doivent recevoir 3 doses de vaccin à 0, 2 et 8 mois, puis poursuivre les rappels comme décrit ci-dessus (dont une seule avec la composante coqueluche, si celle-ci est indiquée). Avant d'effectuer un voyage à l'étranger, la nécessité d'un rappel devrait être discutée avec le médecin.

Ne pas se faire vacciner contre ces maladies, c'est prendre un risque pour sa santé et la santé de ses proches.

La diphtérie et le tétanos peuvent être contractés à n'importe quel âge et avoir des conséquences graves pour la santé si la personne infectée n'est pas protégée de manière optimale (absence de vaccination ou nombre de doses de vaccin reçues insuffisant).

La coqueluche et ses complications représentent surtout un danger pour les nourrissons. Toutefois, contractée à l'âge adulte, la coqueluche peut entraver de manière importante les activités quotidiennes et perturber de manière durable la qualité du sommeil. En outre, la transmission de la bactérie aux petits enfants par leurs parents et leur proche entourage est encore relativement fréquente en Suisse.

Les vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Ces vaccins contiennent les toxines rendues inoffensives (inactivées) de la diphtérie et du tétanos, ainsi que des particules du microbe de la coqueluche (antigènes purifiés reconnus comme « étrangers » par le système immunitaire). Ils ne peuvent donc provoquer ni la diphtérie, ni le tétanos, ni la coqueluche, mais nous en protégeant. Ils contiennent également un hydroxyde d'aluminium nécessaire pour renforcer la réaction immunitaire, un agent conservateur de type alcool et parfois des traces d'antibiotiques (néomycine, streptomycine et polymyxine B), résidus issus de la fabrication. Ils ne contiennent pas de mercure et sont administrés par une injection dans le bras.

Les vaccins combinés (DT ou DTP) permettent de limiter le nombre d'injections tout en protégeant contre ces trois maladies. Un vaccin contre le tétanos seul est disponible, mais comme il est souhaitable d'être également protégé contre la diphtérie en tout temps et à tout âge, son utilisation n'est pas recommandée. Aucun vaccin protégeant contre la diphtérie seule ou la coqueluche seule n'est disponible en Suisse.

Effets indésirables des vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

La vaccination peut provoquer dans les premiers jours qui suivent une réaction locale (rougeur, tuméfaction, douleur au point d'injection) ou une réaction plus générale (fatigue, mal de tête, très rarement fièvre). Ces réactions sont généralement bénignes et transitoires. Des réactions plus sévères, comme p. ex. un choc anaphylactique, sont extrêmement rares. Une enflure étendue peut parfois survenir au site de l'injection 48-72 heures après la vaccination contre la diphtérie et le tétanos lorsque la personne vaccinée a reçu un nombre de doses de vaccin supérieur à celui recommandé ou bien y a répondu très fortement. Elle est provoquée par une stimulation intense du système immunitaire, et bien qu'elle soit désagréable, elle s'atténue en l'espace de quelques jours et ne présente aucun danger.

Contre-indications à la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Une réaction inhabituellement forte à une vaccination précédente, une allergie grave à l'un des composants du vaccin ou un problème neurologique

Tampon du médecin



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

encore mal compris doivent toujours être signalés et discutés avec le médecin.

En cas de maladie aiguë et/ou de forte fièvre, il est conseillé de reporter la vaccination jusqu'à la guérison complète.

Grossesse et allaitement

Le tétanos et la coqueluche sont graves pour la mère et son bébé ; il est donc recommandé que les femmes reçoivent un rappel DTP avant ou pendant la grossesse afin qu'elles soient bien protégées et puissent transmettre à leur enfant les anticorps protecteurs. Puisque les constituants du vaccin DTP ne sont pas transmissibles, la vaccination est sans danger pour l'enfant à naître. Si le rappel de vaccination DTP n'a pas été fait avant ou pendant la grossesse, il devrait être administré aux 2 parents juste après la naissance afin d'éviter une transmission éventuelle de la coqueluche au nourrisson.

Coût de la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Ces vaccinations chez les adultes sont considérées comme tellement importantes par les autorités sanitaires que leur coût est pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (sous réserve de la franchise et de la quote-part).

Votre médecin vous recommande la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

La diphtérie, le tétanos et la coqueluche peuvent survenir à n'importe quel âge. La vaccination de base, suivie de doses de rappel à intervalle défini selon l'âge, offre une bonne protection tout au long de la vie. La coqueluche, dangereuse pour les petits enfants et fastidieuse chez les adultes, est souvent transmise aux enfants par leurs parents. Une dose de vaccin (combiné à la diphtérie et au tétanos) administrée aux jeunes adultes permet de protéger efficacement enfants et parents. Les sociétés médicales suisses recommandent ces vaccinations.

Si vous avez des questions particulières à propos de la vaccination, n'hésitez pas à discuter avec votre médecin : il répondra volontiers à vos demandes.

Compléments d'information :

Vous trouverez également plus d'informations sur la vaccination en général à l'adresse www.infovac.ch ou www.sevacciner.ch. Vous pouvez créer ou vérifier votre carnet de vaccinations en ligne à l'adresse www.mesvaccins.ch.

Document préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

Etat : janvier 2015

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:
OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne
Fax: +41 (0)58 465 50 58, e-mail: verkauf.zivil@bbl.admin.ch

N° de commande: **311.269.f**

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Programmes de vaccination et mesures de contrôle
Office fédéral de la Santé Publique
Tel. Secrétariat: +41 (0)58 463 87 06, Fax Secrétariat: +41 (0)58 463 87 95
E-Mail: ekif@bag.admin.ch, Internet: www.cfv.ch